

## **COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 19 Février 2013.**

### **Vote des subventions et tarifs 2013**

Sur propositions de la commission des finances, le conseil municipal fixe les tarifs et attribue les subventions aux associations pour 2013. Avis favorable à l'unanimité

### **Compte-rendu des commissions :**

#### **Commission Voirie :**

Roger SAUDRAIS, Adjoint, décrit le programme 2013 de gros travaux sur les voies communales : VC 13 Le Clos Quentin – VC 21 La Basse Louisais- VC 54 la Brûlerais, soit un linéaire de 2.80 kms.

La procédure de consultation des entreprises est lancée et la date limite de remise des offres est fixée au 8 mars 2013.

#### **Commission Vie économique :**

Philippe COLLET, Adjoint, précise l'organisation du Forum des entreprises le week-end du 31 août 2013 en commun avec le forum des associations. Il aura lieu sur le site de la salle des sports en intérieur et en extérieur. Le comité des fêtes sera chargé de l'organisation du repas du samedi soir à la salle des fêtes.

#### **Commission Sports Loisirs Culture**

Michel BRARD, Adjoint, rapporte que la commission a étudié l'attribution des subventions aux associations au regard des critères existants ainsi que le fonctionnement du centre de loisirs sur l'année à venir.

Isabelle MORICEAU, Adjoint, fait part du déroulement d'une démonstration de paillage et compactage organisée par l'association Familles Actives et le SMICTOM à destination des habitants de la commune.

### **Avis sur le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie en Bretagne – SRCAE**

Le conseil municipal donne un avis favorable à ce schéma, document cadre, initié par le Grenelle de l'Environnement, fixant les grandes orientations, définissant une ligne de conduite de lutte contre le changement climatique et réduire la consommation d'énergie et les émissions de Gaz à effet de serre d'ici à 2050.

### **Personnel communal**

#### **Agents non titulaires**

Le conseil municipal décide de prendre les dispositions nécessaires pour être en conformité avec la loi du 12 mars 2012 portant notamment résorption de l'emploi précaire. Sont concernés les emplois temporaires d'animateurs du centre de loisirs, le recrutement d'agent

non titulaire de droit public sur un emploi permanent et la transformation de droit, dans certaines conditions, de contrat à durée déterminée en contrat à durée indéterminée.

Augmentation du temps de travail d'un poste :

Le conseil municipal décide de porter le temps de travail d'un agent Adjoint Technique Territorial de 50% à 65% à compter du 1<sup>er</sup> mars 2013.

### **Travaux ERDF du Centre Bourg**

Monsieur le Maire informe du projet de travaux par ERDF (maître d'ouvrage) sur le réseau électrique de l'agglomération en vue d'assurer un bouclage permettant de relayer en cas de panne d'une partie du réseau.

Une négociation est en cours avec le Conseil Général pour la prise en charge partielle des travaux de finition de la réfection de la chaussée.

### **Décision budgétaire**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide d'autoriser l'ouverture de crédits, en attendant le vote du budget primitif, d'un montant de 5 000 € en section d'investissement – opération Grosses réparations aux bâtiments – pour permettre le paiement des factures relatives à l'aménagement du sous-sol du complexe culturel.

### **Renouvellement de bail commercial**

Le conseil municipal décide le renouvellement du bail commercial du local du salon de coiffure à compter du 1er janvier 2013 avec Madame ROUPENEL. Le montant du loyer révisé annuellement au vu de l'indice de la construction s'élève à 3 600 € /an.

### **Questions diverses**

#### **Tour de France 2004 – Fougères Ville départ**

Monsieur le Maire fait part d'un courrier de la Ville de Fougères proposant de participer à l'opération « un vélo, une classe, une vitrine ». Il s'agit d'associer un commerce et une classe pour prendre part au concours de décoration de vitrines sur la thématique du Tour de France et du cyclisme. Un courrier a été transmis aux commerçants et aux écoles de la commune.

#### **Lotissement Le Chêne**

Monsieur le Maire informe d'un courrier non nominatif émanant des habitants du lotissement des Chênes et relatif à la sécurité des piétons rue des Lavandières. Un courrier de réponse a été transmis à chacun des habitants.

*Affiché à la porte de la mairie le vendredi 22 février 2013, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.2121.25 et R. 2121.1.*

Le Maire,  
Bernard DELAUNAY